

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 MAI 2009**

**Présents** : MM. ROSSIERE-ROLLIN, FISTON, Mme BAILLIN, MM. GRISETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, Mme JOYEUX, CHEVILLARD, MM. DUL, TOUBLANC, GRESSENT, Mmes BOURG, MONPOIX, VO VAN, MM. ONDOA BELINGA, SANTERRE, BORZUCKI, MOREL.

**Absents** : M. LECANU excusé et représenté par M. BORZUCKI, M. LAURENT excusé et représenté par Mme JOYEUX, Mme CHABOCHE excusée et représentée par Mme BAILLIN.

Monsieur MENEZ Patrick est nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain THIRIOT-THORET qui expose le projet de créer une association ayant pour but la sauvegarde de l'église de Dontilly : sauvegarde de l'édifice en lui-même pour sa mise en valeur mais également pour le faire vivre à travers des concerts, expositions et autres manifestations culturelles, ce projet associe les idées de Florence FREY, conseillère municipale récemment décédée.

Les subventions allouées à la restauration d'édifices sont de moins en moins nombreuses et de plus en plus faibles, il faut donc essayer de trouver de l'argent d'une autre façon.

Cette initiative pourra être entreprise sous le parrainage du Cercle Archéologique de Provins et de l'Association des Amis des Eglises du Montois et de la Bassée.

Il est à noter de relancer le diocèse afin d'obtenir la désacralisation de l'église.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Alain THIRIOT-THORET et propose l'adoption du projet au Conseil Municipal qui l'approuve.

### **RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES**

Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues à Presles-en-Brie (S.M.A.B.) dont l'objet et les compétences sont l'étude, la construction et l'exploitation d'un équipement de compostage de boues de station d'épuration,

Considérant que la commune de DONNEMARIE-DONTILLY entreprend la création d'une unité de traitement des eaux usées domestiques (début des travaux fin mai 2009) avec option d'une filière de traitement de boues par lits macrophytes, c'est-à-dire plantés de lits de roseaux. Ce traitement de boues associe en un seul ouvrage les fonctions de déshydratation, de stockage et de minéralisation.

Considérant que le curage des lits n'interviendra que tous les 5 ans au minimum,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE le retrait de la commune de DONNEMARIE-DONTILLY du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (S.M.A.B.) de Presles-en-Brie.

### **MISE EN NON VALEURS DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire expose que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer un certain nombre de titres et produits émis par la Commune qu'il conviendrait de mettre en non valeur,

Vu les états fournis par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à la mise en non valeur des titres et produits pour les années suivantes :
- 2002 3 164.59 €
  - 2003 1 939.04 €
  - 2004 2 055.70 €
- 7 159.33 €**

### **AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION POUR ALSH**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention 2009 d'objectifs et de financement concernant la prestation de service : Accueil de Loisirs, entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune.

Dans le cadre de la politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements de loisirs.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la CAF de Seine-et-Marne et la Commune et tout document, quel qu'il soit, se rapportant aux prestations CAF durant tout le mandat électif.

### **TARIF MINI-CAMP POUR LES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Considérant qu'un mini camp sera organisé du 27 au 31 Juillet 2009 dans la région de Poitiers pour les enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Fixe le tarif par semaine/enfant du mini camp pour cet été à **200 Euros**.

### **INDEMNITES STAGIAIRES BAFA**

Monsieur le Maire rappelle que les stagiaires qui effectuent le stage pratique en vue de l'obtention de leur BAFA, travaillant durant les vacances scolaires à l'Accueil de Loisirs, ne sont pas rémunérés.

Monsieur le Maire propose de leur allouer une indemnité par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'octroyer aux stagiaires BAFA une indemnité de **50 Euros par semaine**.

### **ADHESION AU FONDS DU SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention 2009 d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité (FSL), pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logement.

La Commune s'engagerait à contribuer au FSL à raison de **3 Euros** par logement social.

Vu la convention proposée,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Est favorable à l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- S'engage à inscrire cette somme au budget.

### **MODIFICATION EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier l'emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>ER</sup> Juin 2009,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 14 mai 2009 à la suppression d'un poste d'adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 20 heures hebdomadaires de travail,

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail à raison de 5 heures par semaine en raison notamment de l'augmentation du nombre d'adhérents, du travail en partenariat avec les écoles,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, en dehors de la présence de Monsieur TOUBLANC, conjoint de l'agent, qui ne peut pas participer au vote :

- Supprime l'emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe de 20 heures hebdomadaires.
- Crée un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 25 heures hebdomadaires.
- Demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêt de nomination.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans cet emploi ainsi créé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux chapitre et article prévus à cet effet.

### **PARTICIPATION JOURNEE VTT**

Monsieur le Maire rappelle que la journée VTT organisée par la commune est fixée au Dimanche 14 Juin 2009,

Le Conseil Municipal fixe la participation de la journée à :

- Adolescent et Adulte : **5 euros**
- Enfant jusqu'à 12 ans : **3 euros**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « FENETRE SUR L'ART »**

Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association Fenêtre sur l'Art,

Considérant l'important investissement de l'Association Fenêtre sur l'Art avec notamment davantage des expositions, concert, ... et un travail en partenariat avec l'école élémentaire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de **500 euros** à l'Association « Fenêtre sur l'Art ».

### **SUBVENTION TRAIT D'UNION**

Considérant que le Trait d'Union du Montois s'est constitué en Association,

Vu les statuts déposés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, en dehors de la présence des conseillers municipaux faisant partis du bureau de l'association,

- Décide de verser une subvention de démarrage de **300 euros** à l'Association « Trait d'Union du Montois ».

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE C.A.M. FOOTBALL**

Considérant les petits investissements réalisés par l'Association,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence des conseillers municipaux faisant partis du bureau de l'Association, MM. BORZUCKI, MOREL :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de **260 euros** à l'Association C.A.M. FOOTBALL.

### **DESIGNATION DE DELEGUES POUR TRAVAILLER AVEC LES ELUS DE SAVINS**

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner des élus délégués, dont la mission sera de collaborer avec ceux de Savins sur des sujets tels que développement durable et Agenda 21, la mutualisation et le développement économique culturel et social.

Après un vote, sont élus à l'unanimité :

- **Economie durable :**
  - M. Serge ROSSIERE-ROLLIN
  - M. Thierry PASCUAL MARTIN
- **Eco bâtiment et patrimoine rural :**
  - M. Michel GRISETTO
  - Mme Ginette MONPOIX
- **Social et mutualisation, participation :**
  - Mme Yolande BAILLIN
  - M. Pascal GIRAULT

### **DIVERS**

- Les 29 et 30 Août 2009, l'Association U.S. du Montois organisera à l'occasion du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération une manifestation avec notamment l'installation d'un camp militaire sur la Butte Saint Pierre et une manifestation aux monuments aux morts de Donnemarie-Dontilly.
- Feux d'artifice : L'année passée, le feu d'artifice avait été commandé mais non tiré, en raison de la mise en place de la délégation spéciale.  
A la majorité, les conseillers municipaux décident le tir de 2 feux d'artifice : l'un au 14 Juillet (celui de l'année dernière), l'autre à la fête patronale.
- Monsieur MENEZ informe le conseil municipal de la demande de M. DELGADO, Principal du Collège, qui souhaiterait revégétaliser le talus et demande pour cela l'aide des services techniques : accord de la commune.
- Le circuit du camion balayeur sera revu afin d'améliorer son efficacité.